



Municipalité Saint-Édouard-de-Maskinongé

3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0

Téléphone: (819) 268-2833 - Télécopieur: (819) 268-2883

Courriel: municipalitestedouard@sogetel.net

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ
MRC DE MASKINONGÉ

EXTRAIT du Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé tenue le septième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf (07-10-2019) à 19 h 30, au 3851 rue Notre-Dame, sous la Présidence de M. Réal Normandin, maire.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

M. Réal Normandin, maire

M. Simon Julien, conseiller siège # 1

Mme Kim D'Allaire, conseillère siège # 2

M. André Vanasse, conseiller siège # 3

Mme Nancy Beauregard, conseillère siège # 4 (ABSENTE)

M. Michel Fréchette, conseiller siège # 5

M. Claude Lamirande, conseiller siège # 6

Formant quorum

Madame Chantal Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

RÉSOLUTION

2019-10-139 Campagne pour « Municipalité alliée contre la Violence conjugale » .

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Michel Fréchette appuyé par Simon Julien et résolu : de proclamer Saint-Édouard-de-Maskinongé, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Au livre des délibérations du 7 octobre 2019

DONNÉE à Saint-Édouard-de-Maskinongé, ce huitième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-neuf (08-10-2019)

Chantal Hamelin, DMA

Directrice générale & Secrétaire-Trésorière

Le procès-verbal d'où est tiré cet extrait sera adopté lors de la séance du 4 novembre 2019.